



Date de dépôt : 13 mars 2025

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Préservez les îlots de fraîcheur à Genève !**

Rapport de majorité de Christina Meissner (page 4)

Rapport de première minorité de Marc Falquet (page 28)

Rapport de seconde minorité de Sylvain Thévoz (page 30)

Pétition (2199-A)

Préservons les îlots de fraîcheur à Genève !

La Ville de Genève prévoit de couler très prochainement un « **enrobé bitumineux** » de 1200 m² pour la création d'un **skatepark provisoire** sur le sol perméable de la parcelle n° 7514 : cette installation doit être construite dans un **espace vert arboré** situé à proximité de la gare, en face du cycle d'orientation de Montbrillant (à seulement 10 minutes du skatepark de Plainpalais).

Afin de répondre à la demande d'un petit groupe de skaters et de financer en urgence la réalisation de ce projet, dont le coût s'élève à **599 200 francs**, la Ville a même choisi de retarder d'une année le rehaussement des arrêts de bus (cf. PR-1529, pp. 4-5) pour la sécurité de l'ensemble de la population et particulièrement des personnes à mobilité réduite, âgées ou avec poussette.

Compte tenu du **réchauffement climatique**, cette construction est en totale contradiction avec les mesures à mettre en œuvre pour y faire face et avec les engagements pris en la matière par le Conseil administratif.

Ce dernier ose pourtant affirmer dans sa proposition faite au Conseil municipal le 8 juin 2022 que cette construction consistant à **artificialiser un sol perméable** répond aux axes 4, 5 et 6 de sa Stratégie climat (cf. PR-1529, p. 3). Or, l'axe 4, « Aménagement du territoire », préconise la **désimperméabilisation** des sols et la **création d'espaces végétalisés et arborés** ; l'axe 5, « Santé et population », souligne l'importance de la **réduction des îlots de chaleur**, en priorité dans certains quartiers, afin de diminuer les inégalités socio-économiques face aux effets du dérèglement climatique ; quant à l'axe 6, « Biodiversité et milieux naturels », il vise à préserver la biodiversité en **augmentant et protégeant les sites naturels urbains**.

La validation de ce projet par le Conseil municipal sur la base de telles déclarations est elle aussi inquiétante. D'autant plus que les objectifs affichés en matière de dégrappage sont loin d'être atteints. Alors qu'il s'agit de désimperméabiliser 10 000 m² de sols par an, **moins d'un quart l'a été en 2021** (cf. P.-L. Schmitt, « Genève dans l'œil d'une caméra infrarouge », Le Courrier 03.08.2022).

A la rentrée scolaire 2023, les élèves et leurs professeur·es du cycle d'orientation ont dû supporter des **chaleurs insoutenables**, qui ont fini par entraîner la suppression de certaines heures de cours. La Ville devrait contribuer à garantir un **environnement scolaire adéquat**, non le péjorer en

mettant à exécution un projet qui conduirait à une augmentation majeure des températures.

Conscient·es de l'urgence climatique et sensibles au bien-être des arbres, des autres végétaux et des petits animaux vivant en ce lieu, des habitant·es prennent soin bénévolement de cet espace depuis plusieurs années.

Elles et ils ont proposé il y a longtemps de **préserv**er cet îlot de fraîcheur et le valoriser par des plantations supplémentaires afin de favoriser la biodiversité. Ces gestes écocitoyens devraient être félicités et encouragés. La Ville préfère au contraire dénigrer ce lieu en le décrivant comme un « terrain en friche » et expulser d'une façon indigne celles et ceux qui s'en occupent.

Tout en arborant fièrement le slogan « Les arbres prennent soin de la ville, la Ville prend soin de ses arbres », la Ville n'a aucun scrupule à nuire à ces derniers pour satisfaire une minorité au détriment de la collectivité et de la nature. Il a en effet été prouvé qu'**imper**méabiliser le sol nuit gravement à la santé des arbres. L'infiltration de l'eau devenant très difficile, les arbres peuvent subir un stress hydrique susceptible d'entraîner leur mort à plus ou moins brève échéance.

Pour éviter que la population riveraine ne souffre davantage encore des fortes chaleurs estivales, pour préserver et améliorer cet îlot de fraîcheur, pour sauvegarder la flore et la faune, pour le bien-être de la collectivité, nous prions le Grand Conseil d'inciter la Ville de Genève à retrouver la raison et à tenir les engagements pris dans sa Stratégie climat. Afin que le canton lui-même respecte ses propres Plan climat et Stratégie biodiversité, nous lui demandons d'exiger de la Ville qu'elle choisisse un emplacement déjà bétonné, par exemple un parking ou un toit, pour réaliser son projet et qu'elle renonce ainsi immédiatement à sacrifier un espace naturel pour y implanter une installation destinée à la pratique de sports urbains.

N.B. 419 signatures¹

Nature Montbrillant
p.a. M^{me} Alexandra Arbus
Rue de Lyon 8
1201 Genève

Sauvegarde Genève
p.a. M. Jean Hertzschuch
Avenue du Bouchet 22
1209 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 327 signatures électroniques.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Christina Meissner

La présente pétition demande à la Ville de respecter ses engagements climatiques et de construire un skatepark sur un emplacement déjà bétonné plutôt que sur la parcelle 7514 aujourd'hui herbacée et dotée d'une haie arborée. La commission a auditionné les pétitionnaires en date du 15 avril 2024 et a sollicité l'avis de la magistrate responsable de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève. Sa réponse est parvenue le 21 janvier 2025. Dans sa réponse, la Ville reconnaît vouloir préserver des îlots de fraîcheur pour la population et, en même temps, elle admet que 1800 m² seront bétonnés avec la construction du skatepark sur un sol actuellement perméable. La majorité de commission constatant que la décision relève, sur cette parcelle, de la commune et non du canton et constatant également la volonté contradictoire de la Ville de Genève par rapport à ses propres objectifs a voté par 7 oui (3 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC), 6 non (2 UDC, 3 S, 1 PLR) et 2 abstentions (2 Ve) le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

L'ensemble des travaux ont été menés sous l'aimable présidence de M. Alexis Barbey. Nous remercions le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, ainsi que M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique de commission, de leur accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

15 avril 2024 : Audition de M^{mes} Alexandra Arbus et Catherine Morel et de M. Jean Hertzschuch, pétitionnaires

M. Hertzschuch prend la parole et déclare que cette pétition a été déposée par deux associations, Nature Montbrillant et Sauvegarde Genève.

M^{me} Arbus déclare qu'une parcelle de 5000 m² se trouve derrière la gare et elle mentionne qu'il ne s'agit pas d'une bande de terre en friche. Or, elle remarque qu'un projet de skatepark porte sur cette parcelle, projet qui vise à couler du bitume sur 1800 m², détruisant ainsi le sol perméable et la végétation du côté de la rue.

M. Hertzschuch mentionne que le coût de ce projet est important, soit 18 000 francs pour la pré-étude, 600 000 francs pour la réalisation et 500 000 francs pour les études de faisabilité pour une réalisation définitive. Il

mentionne que plusieurs conseillers municipaux sont en l'occurrence interpellés par ces chiffres.

M^{me} Arbus ajoute qu'il est en outre nécessaire de déclasser le terrain qui est ferroviaire. Elle remarque qu'engager un demi-million sans certitude semble aberrant. Elle rappelle en outre que le secteur est très chaud et très minéralisé avec des îlots de chaleur très présents. Elle rappelle que toutes les gares présentent le même phénomène de minéralisation, et elle remarque que les spécialistes indiquent qu'il est nécessaire de commencer la végétalisation des centres-villes par ces infrastructures.

M. Hertzschuch mentionne que le service d'urbanisme de la Ville de Genève a mis en évidence les points chauds en ville et il observe que ce secteur en fait partie. Il signale alors que le Conseil municipal a voté ce projet alors que la Ville de Genève a développé une stratégie climat qui propose de diminuer les îlots de chaleur et de préserver les milieux naturels. Le Conseil administratif, dans le cadre de ce projet, est en totale contradiction avec ses propres règles.

M^{me} Arbus souligne que le Conseil administratif est très fier d'avoir dégrappé 1200 m² de bitume aux Eaux-Vives, mais elle répète que 1800 m² de bitume seront déroulés derrière la gare, elle ne voit donc pas le gain dans cette opération. Elle ajoute que la Ville estime que le cycle d'orientation voisin est très heureux de ce projet, mais qu'en réalité la direction du cycle y est opposée, tant sous l'angle de la chaleur que du bruit ou de l'inattention que ce skatepark génèrera auprès des élèves.

M. Hertzschuch mentionne que la direction n'a pas voulu s'opposer à ce projet pour éviter de subir des pressions.

M^{me} Arbus déclare que le cycle d'orientation de Sécheron est dans le même contexte que le cycle de Montbrillant, mais elle remarque que ce cycle a la chance de bénéficier du projet Cool City.

M. Hertzschuch précise qu'un autre projet de skatepark existe également à Sécheron, mais il remarque qu'il est proposé par le canton.

M^{me} Arbus déclare que ce projet diminuera donc la biodiversité dans ce secteur, notamment les insectes et les animaux et elle doute que les arbres résisteront bien longtemps. Ce projet va tuer le sol en le compactant, alors que des décennies sont nécessaires pour ramener un sol artificialisé à son état d'origine. Le bitume sera coulé à un mètre de la couronne des arbres ; le projet propose également de poser des drains. L'OCAN a en l'occurrence autorisé ce projet alors qu'il faudrait renforcer le maillage vert qui pourrait relier à cet endroit le parc des Cropettes aux espaces verts voisins.

M^{me} Morel signale que les riverains étouffent en été et n'ont été ni consultés ni informés à propos de ce projet. Elle ajoute que de nombreux riverains imaginent encore que l'on va installer le Quai 9 sur cette parcelle.

M. Hertzschuch déclare que cette absence de consultation est fréquente et il est interpellé par les procédures démocratiques de la Ville.

M^{me} Arbus indique encore qu'il existe déjà un skatepark à Chateaubriand qui voisine d'autres installations de sports urbains, et elle regrette que cet espace n'ait pas été pris en compte par la Ville.

M. Hertzschuch rajoute que les associations ont rencontré des skateurs et des concepteurs de skatepark : tous demandent des skateparks ouverts ; or le projet à Montbrillant ne répond pas à cette demande.

Questions des députés

A la question sur le statut des décisions, M^{me} Morel répond que le crédit a été voté en mars 2023, à la suite d'un dépôt de demande d'autorisation de construire du 27 février précédent. Elle ajoute que tous les préavis ont été favorables, mais tous sous conditions. Elle précise que l'association a tenté de faire recours, ce qui n'a pas été possible en raison des délais. Une autorisation de construire a ensuite été publiée le 9 avril 2024 dans la perspective de l'établissement des jeux et du parcours. Un nouveau recours est donc possible, ce que les associations ne manqueront pas de faire.

A la question des avantages de ce projet, M. Hertzschuch répond que les associations ne sont pas opposées aux skateurs, mais il rappelle l'enjeu d'augmenter la végétalisation et la biodiversité. Il remarque qu'il y a des priorités à prendre en compte.

M^{me} Arbus observe que ce projet a été lancé sans autre étude afin de construire au plus vite cette infrastructure sur cette parcelle suite à l'influence exercée par ceux qui voulait avoir un skatepark à cet endroit.

A la demande de savoir si les associations avaient sollicité le Conseil administratif à l'égard de la consultation, M^{me} Arbus répond que M^{me} Perler a soutenu ce projet dès le départ. Elle a répondu aux pétitionnaires qu'une consultation allait être faite, mais ce sont les habitants des Grottes qui ont été consultés.

A la question portant sur la situation et surface du futur skatepark, M^{me} Morel répond qu'il sera en face de la voirie et que le projet final implique bien une dalle de 1800 m².

Une députée Verte déclare que deux projets ont été votés, mais elle ne comprend pas ce qu'il en est du projet provisoire. M^{me} Arbus répond que la

Ville veut satisfaire les jeunes très rapidement et que le budget propose en effet un aménagement provisoire.

Quant à savoir si les protections au pied des arbres vont rester, M^{me} Arbus l'ignore.

Un député MCG déclare que la parcelle part de la rue des Gares et s'étend jusqu'au parking. M^{me} Arbus répond que le projet ne concerne le périmètre que jusqu'à l'entrée du parking.

Le président demande si la même pétition a été déposée à la Ville de Genève.

M^{me} Arbus répond qu'une première pétition avait été déposée. Mais elle déclare que tel n'est pas le cas de cette nouvelle pétition.

Discussion interne

Le président demande ce que les commissaires souhaitent faire.

Une députée LC propose l'audition de M^{me} Perler et, si c'est possible, de renvoyer directement cette pétition au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Un député PLR aurait aimé entendre le Conseil administratif afin d'avoir un second avis. Il rappelle que des pétitions présentant la même critique à l'égard de la consultation ont été étudiées et qu'il s'était avéré qu'une concertation avait bien été réalisée. Il observe que le projet demeure en outre très flou.

Un député PLR acquiesce et explique qu'à l'origine ce sont des jeunes qui sont venus avec une pétition pour demander la création d'un skatepark.

Une députée Verte soutient la proposition LC et ajoute que le canton n'a pas de compétence dans cette problématique.

Le président passe au vote de l'audition du Conseil administratif de la Ville de Genève :

Oui : 12 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : 3 (2 Ve, 1 LC)

L'audition du Conseil administratif de la Ville de Genève est acceptée à la majorité.

3 mars 2025 : Discussion interne et vote

Le président informe que le Conseil administratif de la Ville de Genève a répondu par écrit en date du 25 janvier et demande si les commissaires souhaitent une audition complémentaire au courrier reçu. Le président donne lecture de la lettre de M^{me} Perler.

Une députée LC a l'impression qu'il y a une contradiction dans la lettre qui dit que la parcelle va être bétonnée et en même temps ne peut pas être touchée. Elle pense que, plutôt que de bétonner un espace qui ne l'est pas – un espace qui est une friche perméable –, il serait préférable de la conserver en l'état. Elle se déclare prête à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, voire à la Ville de Genève.

Un député PLR partage cet avis, pensant qu'il est préférable de conserver cette friche et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Un député UDC déclare s'être rendu sur place en mentionnant que les lieux ne sont pas avenants. Il ajoute que les jeunes du quartier demandent depuis des années un skatepark sur ce lieu et qu'il faut refuser cette pétition.

Un député S salue la prise de position de l'UDC. Il mentionne qu'il s'agit d'un vrai besoin. Il ajoute qu'il faudra certainement réguler l'usage de ce skatepark qui ne va pas constituer une atteinte à la nature. Il estime que ce projet est positif. Il observe que la nature est instrumentalisée pour empêcher une évolution de Genève et qu'il n'y a pas de coupe d'arbres. Il rappelle que toutes les étapes ont été franchies à la Ville de Genève et que le recours a été rejeté.

Une députée Verte mentionne que son groupe est tiraillé par cette pétition qui oscille entre nature et social. Pour sa part, elle pense que ce projet est bien équilibré et vient répondre à des demandes réelles dans ce quartier. Elle ajoute que les arbres de la parcelle ne sont pas touchés par ce projet. Et même si elle préférerait un revêtement perméable, son groupe déposera cette pétition.

Un député LJS remarque que cette pétition demande au Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, une demande qu'il acceptera.

A la demande de savoir si la Ville a déjà reçu cette pétition, le président acquiesce.

Un député MCG rappelle que la commission a déjà renvoyé des pétitions au Conseil administratif, par exemple la P 2228.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2199 au Conseil d'Etat :

Oui : –

Non : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

Le renvoi de la P 2199 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2199 au Conseil administratif :

Oui : 7 (3 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)

Non : 6 (2 UDC, 3 S, 1 PLR)

Abstentions : 2 (2 Ve)

Le renvoi de la P 2199 au Conseil administratif de la Ville de Genève est accepté.

Annexes :

- *Courrier de M^{me} Frédérique Perler du 21 janvier 2025*
- *Présentation des pétitionnaires du 15 avril 2024*

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA MOBILITÉ

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



Commission des pétitions du Grand Conseil
Monsieur Alexis Barbey, Président
Secrétariat général du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 21 janvier 2025

Pétition P-2199 : « Préservons les îlots de fraîcheur à Genève ! »

Monsieur le Président,

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser le temps pris pour vous apporter une réponse à votre sollicitation concernant la pétition P-2199 « Préservons les îlots de fraîcheur à Genève ! » présentée au Grand-Conseil.

Vous trouverez ci-après la position du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité que je préside, ainsi que les arguments qui ont conduit au choix de la parcelle n°7514 pour réaliser un skate-parkour-park.

Tout d'abord, il faut noter que la parcelle n°7514 appartient au domaine public communal et n'est pas construite ou aménagée, malgré sa situation en périphérie des denses quartiers des Grottes et de Montbrillant, pour la raison qu'elle est située en « zone ferroviaire ». A ce titre, bien que propriété de la Ville de Genève, elle est destinée « aux installations, voies, gares et activités liées à l'exploitation ferroviaire ». Dès lors, il faut considérer deux informations importantes :

- Des constructions vouées à d'autres destinations sont possibles moyennant l'adoption préalable d'un plan localisé de quartier.
- La Ville de Genève ne souhaite pas construire à court ou moyen terme sur cette parcelle, d'une part pour les raisons évoquées et fondant la présente pétition, et d'autre part car un tel projet nécessiterait des discussions et un travail très conséquent avec les CFF, ce qui n'est pas d'actualité tant qu'une évolution plus globale du secteur n'est pas envisagée par ces derniers.

La Ville de Genève considère donc que la parcelle n°7514 ne peut pas être aménagée avec des équipements pérennes, excluant par-là la construction de bâtiments et les plantations d'arbres.

Par ailleurs, il est vrai que la Ville de Genève est sollicitée depuis de nombreuses années par des jeunes pour pouvoir pratiquer des sports urbains (skate, parkour park...) sans créer de nuisances au cœur des quartiers.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3903, CH-1201 GENÈVE 3
T +41(0)22 410 20 20
F +41(0)22 410 20 21
WWW.GENEVE.CH

PAPIER ECOLOGIQUE, 100% RECYCLE

La parcelle n°7514, sans être « un terrain en friche », ne constitue pas un espace déterminant en termes de biodiversité, de lutte contre la chaleur en ville ou d'îlots de fraîcheur.

Sans renier l'urgence climatique et toutes ses ambitions en matière de lutte contre le réchauffement climatique et la chaleur en ville ou encore la préservation et le développement de la végétation et biodiversité en milieu urbain, la Ville de Genève voit en cette parcelle l'opportunité de répondre à des besoins de la jeunesse et aussi de cohésion sociale sans créer de nuisances supplémentaires au sein des quartiers déjà très sollicités des Grottes et de Montbrillant.

Il est vrai que le projet implique la création d'une plateforme imperméable de 1800 m² pour accueillir les modules de skate. Cela étant, aucun arbre existant ne sera affecté par les aménagements et les travaux, et les eaux de la plateforme seront récoltées et infiltrées en périphérie de celle-ci grâce à la création d'une tranchée d'infiltration, ce qui permettra de maintenir l'apport d'eau de pluie aux arbres et végétaux existants et de favoriser la biodiversité.

En conclusions, la Ville de Genève reste déterminée à mettre en œuvre la stratégie climat et toutes les actions qui s'y rattachent sans les opposer aux enjeux et besoins de développer des sports urbains et la cohésion sociale. La Ville de Genève considère que le projet porté par le crédit 1529 voté par le Conseil municipal permet de trouver un compromis acceptable vis-à-vis de tous les défis évoqués ci-avant.

Espérant avoir répondu à vos attentes et démontré que ce projet s'inscrit dans un juste équilibre au regard des besoins de toutes et tous, je reste, Monsieur le Président, à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de recevoir mes meilleures salutations.



Frédérique Perier

Pétition Préserveons les îlots de fraîcheur à Genève !

Association Nature Montbrillant
Sauvegarde Genève

Pétition au Grand Conseil P2199

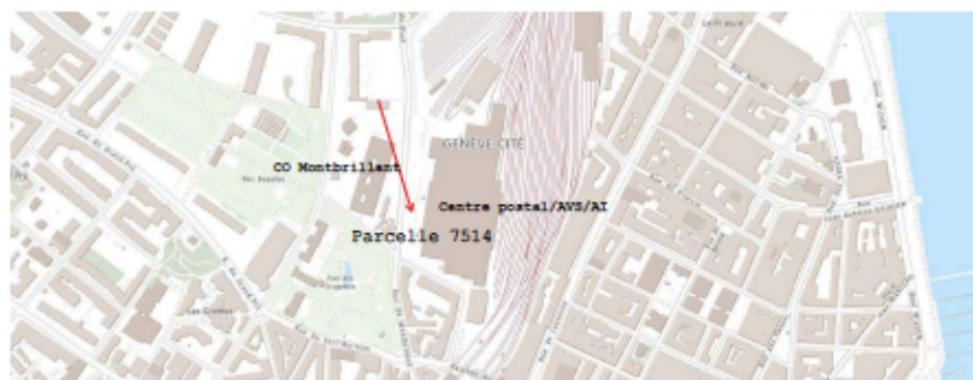


Table des matières

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42
- 43
- 44
- 45
- 46
- 47
- 48
- 49
- 50
- 51
- 52
- 53
- 54
- 55
- 56
- 57
- 58
- 59
- 60
- 61
- 62
- 63
- 64
- 65
- 66
- 67
- 68
- 69
- 70
- 71
- 72
- 73
- 74
- 75
- 76
- 77
- 78
- 79
- 80
- 81
- 82
- 83
- 84
- 85
- 86
- 87
- 88
- 89
- 90
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- 96
- 97
- 98
- 99
- 100

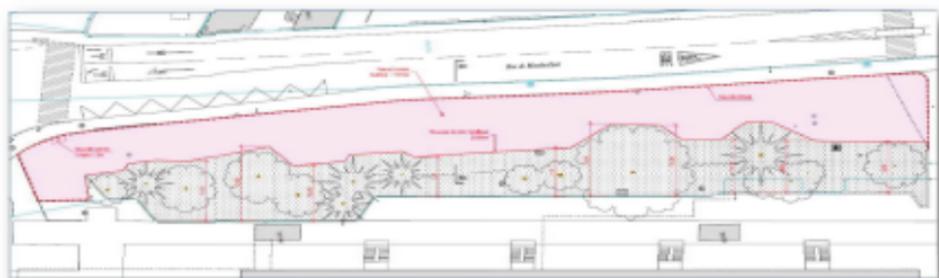


Secteur Montbrillant Quartier Grottes Saint-Gervais





**Création d'une plateforme de
1200m² d'enrobée bitumineux
pour un skatepark temporaire**





Un coût important pour la collectivité

- CHF 18'000 pour une étude de faisabilité
- CHF 599'200 pour la réalisation d'un skatepark provisoire + les charges d'exploitation annuelle
- CHF 500'000 pour les études de faisabilité pour une réalisation définitive
- Il faut noter qu'il n'y a aucune certitude sur la possibilité de déclasser cette parcelle se trouvant en zone ferroviaire.



État des lieux

- Montbrillant (774) est un secteur particulièrement minéralisé
- La surface imperméabilisée est spécialement élevée.
- Les flots de chaleur sont très présents.
- Les grandes gares comme celle de Genève sont des lieux particulièrement chauds, et deviennent même des fournaises en été.

Plan SITG relief modèle numérique



Pourcentage de perméabilité

0.00 - 0.42

0.43 - 0.59

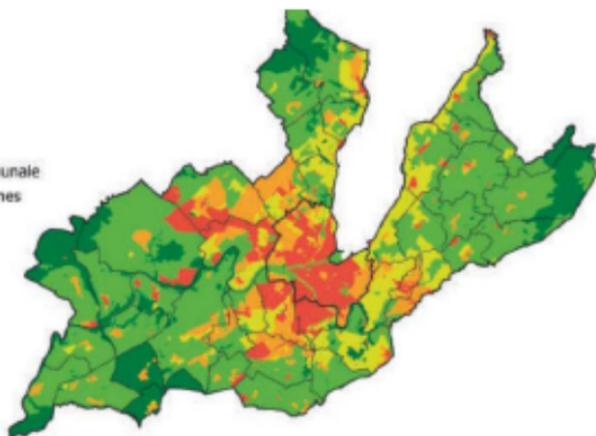
0.60 - 0.79

0.80 - 0.97

0.98 - 1.00

□ Limites cantonale et communale

□ Limites des autres communes



Source: Données SIPY décembre 2021. ©SITG, Auteur: Service d'Urbanisme, Ville de Genève

||| Solutions ?



**Bitume ou
Arbres ?**

Le choix semble facile. Et pourtant...

Le 28 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté et validé le projet du skatepark sur proposition du Conseil administratif PR-1529 du 8 juin 2022.



Voici ce que dit le CA en parlant de la transition écologique :

« Ce projet est pleinement en adéquation avec l'Agenda 21 et les orientations liées aux enjeux climatiques grâce à la mise en œuvre de différents principes définis dans la stratégie climat et notamment les axes 4,5 et 6 de celle-ci. Il s'inscrit dans les objectifs de la Ville de Genève en matière de développement durable. » (PR 1529)

4

Aménagement du territoire

42.
Désimperméabiliser au moins 10'000 m² par an sur le domaine public (et assimilable) pour faciliter l'infiltration des eaux au plus près de leur point d'arrivée au sol et réduire le risque d'inondation.

5

Santé et protection de la population

52.
Prioriser la réduction des îlots de chaleur dans les quartiers à forte précarité afin de diminuer les inégalités socio-économiques face au dérèglement climatique. D'ici 2030, tous les quartiers concernés ont bénéficié de mesures pour réduire l'îlot de chaleur urbaine.

6

Biodiversité et milieux naturels

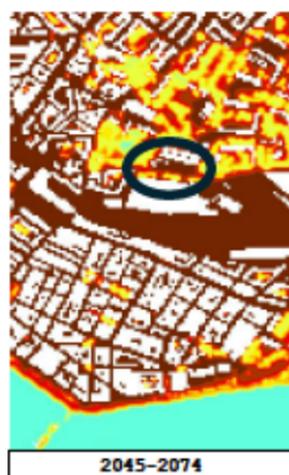
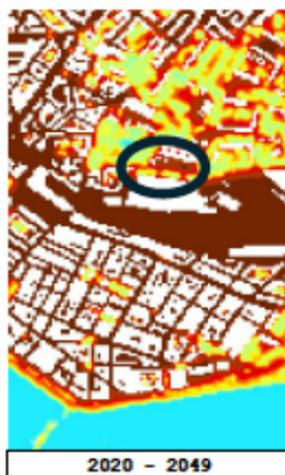
59.
Préserver et développer la biodiversité en augmentant les surfaces qui lui sont dédiées notamment en freinant l'artificialisation des sols.

Axe 4**Dégrappage****Des incohérences flagrantes !**

- Dégrappage de 1200m² de bitume par la Ville de Genève pour transformer des parkings
- Aux Eaux-Vives (aménagement d'une zone de détente végétalisée)
- A Villereuse et aux Grottes (implantation d'une micro-forêt)



Bitumage de 1200m² de sol perméable pour un skatepark provisoire

Axe 5 Plan SITG - analyse climatique

Axe 5

La Ville a choisi d'ignorer la volonté de la direction du C.O. de Montbrillant et le bien-être des 800 élèves et des enseignants



Axe 5

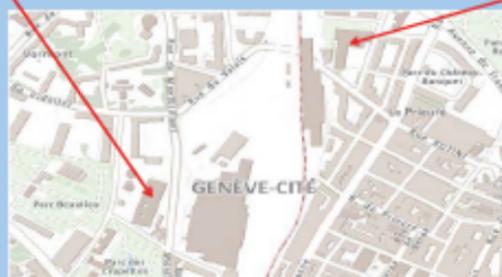
CYCLE D'ORIENTATION DE MONTBRILLANT

- La direction ne souhaite pas que le projet se réalise en ce lieu
- L'établissement souffre déjà lors des fortes chaleurs
- A la rentrée 2023, des cours ont dû être supprimés à cause de la canicule
- La problématique des nuisances sonores
- La problématique des sources de distraction



Axe 5

Situation similaire - traitement différent

Cycle d'orientation de
MontbrillantCycle d'orientation de
Sécheron

Le C.O. de Sécheron a la chance de pouvoir bénéficier du projet Cool City.

Axe
6

Stratégie Climat :
Biodiversité
Ville de Genève



- La nature en ville est essentielle pour maintenir la biodiversité, réguler le microclimat genevois et participer au bien-être de la population et de tous les êtres vivants.
- Augmenter et protéger les sites naturels urbains en cohésion avec la faune, la flore et leurs habitats en périphérie de la ville est une

Axe 6



Diminution de la biodiversité

Par les nombreux impacts des travaux et des nuisances sonores du skatepark, il y aura de toute évidence une grande perte au niveau de la biodiversité.

- Disparition de la faune notamment des oiseaux, des petits animaux, insectes et micro-organismes
- Disparition de la flore

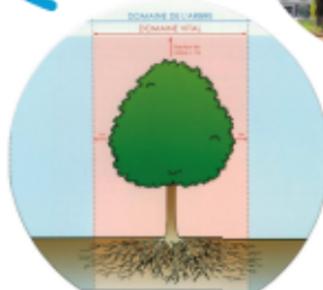
Compactage et imperméabilisation du sol



- L'enrobé bitumineux de 1200m² va compacter et imperméabiliser le sol.
- Les fonctions des sols qui ont été imperméabilisés ne peuvent plus être restaurés à une échelle temporelle humaine
- Un sol compacté et déformé, il est moins perméable à l'eau et ne peut plus remplir les fonctions écologiques correctement
- Ce compactage va grandement nuire à la fertilité du sol

Mises en danger des arbres

- Le bitume doit être coulé au minimum à 1m de la couronne des arbres - domaine vital de l'arbre. (Directives de l'OCAN)
- Ce projet ne tient pas compte qu'il existe un mur derrière les arbres
Une grande partie du système racinaire est situé côté route
- Une grande partie du terrain sera imperméabilisé
- Pour la pose des drains, il est prévu de creuser au minimum à 80cm de profondeur - impact important sur les racines
- La pose de drains nuira à l'hydratation des arbres existants



Réseaux écologiques genevois

Il est évident qu'il faut préserver cette parcelle et augmenter sa végétalisation pour renforcer le maillage vert existant, afin de respecter le Plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève, dont les objectifs sont les suivants:

- Renforcer le maillage vert existant pour augmenter la couverture arborée et favoriser la mise en place des corridors biologiques à travers la ville
- Développer la nature en ville qui ne doit pas se cantonner aux parcs publics, aux forêts et aux jardins privés. La nature doit se développer partout dans l'espace public, y compris dans les quartiers centraux, denses et très minéralisés, ainsi que sur les bâtiments publics et privés (toitures)





La Ville a
choisi
d'ignorer les
usagers-ères
de la parcelle



La non-écoute et
la non-consultation
des usagers-ères

- Depuis plus de 10 ans, la Ville de Genève, pour répondre à une demande, a confié la parcelle aux propriétaires de chien
- Elles et ils en prennent soin bénévolement et ont demandé que la parcelle soit valorisée par une végétalisation supplémentaire
- Cet espace de liberté pour chien n'a jamais fait l'objet d'aucune plainte
- Le maire de la Ville de Genève, Alfonso Gomez et le service des espaces verts (SEVE) auraient souhaité que les usagers-ères puissent conserver le lieu et le végétaliser
- Le projet des usagers-ères correspond parfaitement à la Stratégie Climat de la Ville de Genève. Il permettrait non seulement de préserver cet îlot de fraîcheur, mais également de l'améliorer



Alternatives

- Rénover le skatepark de Chateaubriand dont la situation géographique convient à ce genre de projet

En général,

- Intégrer les modules de skatepark dans les préaux d'école
- Créer un skatepark sur un toit
- Créer des modules de mobilier urbain au service des habitants et des skateurs
- Utiliser de préférence un endroit déjà artificialisé



La demande générale des skateurs-euses genevois-es est de pouvoir disposer d'un skatepark couvert.

Plusieurs projets de création et rénovation de skatepark sont en cours dans le canton.

Autres problématiques

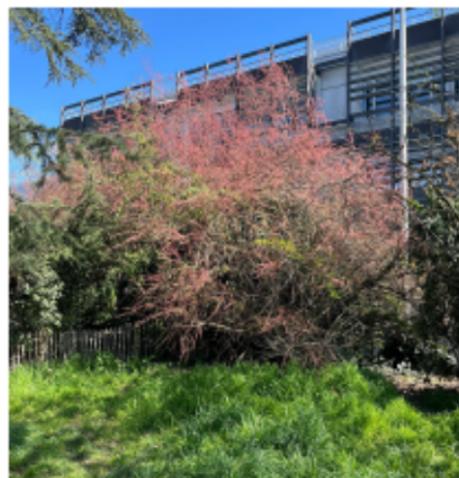
- Les habitant-es riverain-es du secteur n'ont été ni informé-es, ni consulté-es sur ce projet
- Aucune prise en compte des demandes de concertation et de rendez-vous
- Une zone déjà fortement impactée par le bruit :
 - La circulation routière
 - les travaux des CFF (jour et nuit)
 - les trains

Autres problématiques (suite)

- Manque de considération pour un lieu de culte (messe tous les soirs de la semaine, et les matins et après-midi le week-end)
- Méconnaissance du lieu de la part de la plupart des intervenants dans ce projet
- Problématique sur l'affectation de ce projet - dérogation LaLAT art.26 al.1
 - Au départ : Lieu de rassemblement
 - Aujourd'hui : Installation sportive

D'autres activités peuvent y être admises lorsqu'elles ne sont pas susceptibles de provoquer des nuisances ou des inconvénients graves pour le voisinage ou le public » - LaLAT art.19 al.1





Sources

Diapositive n° 6

- Stratégie Climat de la Ville de Genève - document technique p.70 - février 2022
- Projet Cool City > <https://rb.gy/xiy6um>
- Luttes contre la surchauffe au cycle de Sécheron > <https://rb.gy/9v4b25>

Diapositive n° 12

- Proposition FR-1529 du 8 juin 2022 du Conseil administratif au Conseil municipal (p.3)

Diapositive n° 18

- Stratégie climat : biodiversité / Ville de Genève > <https://rb.gy/kwr73h>

Diapositive n° 21

- Les sols genevois - Une richesse menacée > <https://rb.gy/f5xt3j>

Diapositive n° 22

- Plan stratégique de végétalisation / Ville de Genève - Service des espaces verts > <https://rb.gy/4fvora>

Date de dépôt : 25 mars 2025

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Marc Falquet

La 1^{re} minorité s'accorde sur le principe des pétitionnaires demandant de préserver les îlots de fraîcheur en ville.

Les pétitionnaires et toutes les personnes qui œuvrent dans les associations « Sauvegarde Genève » et « Nature Montbrillant » sont vivement remerciés de leur précieux engagement en faveur de la préservation de la nature.

Au vu de la surdensification urbaine, il nous paraît effectivement essentiel de maximiser la végétalisation et d'en rappeler ses vertus : « générer des microclimats agréables, contribuer au bien-être et à la santé globale, maintenir la fraîcheur, capter et fixer les poussières et les polluants, amortir le bruit, renforcer la perméabilité des sols, approvisionner la nappe phréatique, maintenir la présence et la vie des petits mammifères, des oiseaux, etc. »

Tout le monde s'accorde sur l'importance du renforcement de la végétalisation dans l'aménagement de chaque espace public.

Vu que les espaces en pleine terre se font rares, il serait nécessaire de penser à inclure systématiquement, dans la nouvelle architecture, une végétalisation verticale des bâtiments.

La végétalisation peut être accrochée directement sur la façade par des procédés techniques et un système d'irrigation par gravitation. L'autre solution, moins onéreuse, consiste à prévoir systématiquement des bacs de terre végétale sur tous les balcons, pour y planter des arbustes, des conifères, des plantes vivaces ou annuelles.

Une végétalisation complète ou partielle des façades produit un embellissement considérable du quartier, amène de la fraîcheur, de la quiétude et beaucoup d'agrément pour les habitants et le voisinage.

Pour en revenir à la pétition, il s'agit d'une opposition à la construction d'un skatepark sur un terrain en friche de 5000 m² situé derrière la gare, face au cycle de Montbrillant. Le terrain est actuellement utilisé pour balader les chiens. Les pétitionnaires estiment que ce projet est de nature à détériorer cet espace de verdure ainsi que la qualité de vie du quartier.

Relevons toutefois que cela fait plus de six ans que l'association Freestyle Montbrillant composée d'adolescents du quartier des Grottes se démène à tout va pour qu'un skatepark voie le jour sur le terrain en question.

Dès 2023, le Conseil municipal de la Ville de Genève, propriétaire du terrain, a accepté à l'unanimité un crédit pour la réalisation de ce skatepark. Des recours d'habitants et d'associations de sauvegarde de la nature ont été déposés. Ils ont été finalement rejetés et la Ville poursuit toujours les démarches pour la réalisation de ce skatepark.

Le terrain en question est bordé côté est par les locaux commerciaux de la poste de Montbrillant. En face, côté ouest, se trouve le cycle de Montbrillant. Côté nord, nous avons la voie d'accès au parking souterrain de Montbrillant. Et, côté sud, se trouve la rue des Gares avec des immeubles d'habitation.

Du côté de la poste, la parcelle est bordée de plusieurs grands arbres et arbustes. Il est prévu de maintenir cet écran de végétaux.

Vu la mobilisation des jeunes du quartier depuis des années en faveur de la réalisation d'une infrastructure pour le skate, l'existence de cette friche disponible est une providence.

Le terrain est parfaitement approprié pour le style d'activités prévues. La localisation de la parcelle est idéale et permettra de garantir un minimum d'impact sonore, vu son éloignement des habitations. Difficile de trouver aujourd'hui un meilleur emplacement en ville pour un skatepark.

En faisant une pesée d'intérêts, la 1^{re} minorité estime qu'il s'agit d'un projet judicieux de la Ville de Genève, qui ne présente pas ou très peu de conséquences délétères sur l'environnement.

La réalisation de ce skatepark mérite notre soutien. Il amènera de l'animation et permettra à la jeunesse du quartier de pratiquer une activité sportive saine.

La 1^{re} minorité vous propose de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Date de dépôt : 25 mars 2025

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

A l'unanimité, la commission des pétitions a décidé de ne pas renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Une courte majorité composée de 7 oui (3 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC) contre 6 non (2 UDC, 3 S, 1 PLR) et 2 abstentions (2 Ve) propose tout de même de la renvoyer au Conseil administratif de la Ville. Pour la minorité, ce renvoi n'est pas utile, et nous allons brièvement vous expliquer pourquoi.

Une forte et légitime demande des jeunes du quartier des Grottes

En 2019, lors du Forum social Grottes-Saint-Gervais, au cours d'un atelier, les jeunes du quartier ont exprimé leur envie de disposer d'un espace pour conjuguer rencontre et sports urbains². En 2020, ils déposent une pétition demandant la création d'un espace de freestyle rue Montbrillant. Ces jeunes argumentent comme suit : le skate et le parkour sont des sports urbains en plein essor. A Genève, il existe encore trop peu d'endroits pour pratiquer ces sports urbains. Le skatepark de Plainplais, le seul digne de ce nom, est pris d'assaut et victime de son succès. Celui de La Praille, sous l'autoroute, et coincé entre deux voies routières est trop confiné, pollué et éloigné du centre-ville³.

La Ville soutient la réalisation du skatepark

Le canton doit respecter l'autonomie communale. La parcelle sur laquelle va être construit le skatepark appartient au domaine public communal. Cette parcelle n'est pas construite ou aménagée. Elle est située en zone « ferroviaire », destinée aux installations, voies, gares et activités liées à l'activité ferroviaire. Des constructions autres que temporaires seraient possibles, mais il faudrait pour cela adopter un plan localisé de quartier, et entamer de longues discussions avec les CFF. La Ville de Genève a intelligemment décidé que cette parcelle ne pouvait donc pas être aménagée

² www.tdg.ch/geneve-un-skate-parkour-park-cet-ete-aux-grottes-448254199036

³ www.tdg.ch/une-petition-demande-la-creation-dun-espace-freestyle-rue-montbrillant-618875180781

avec des installations pérennes, mais qu'elle pouvait être dédiée de manière temporaire à des activités sportives et sociales. La Ville, contrairement à ce que prétendent les pétitionnaires, a évalué que ce terrain n'est pas un espace déterminant en termes de biodiversité, de lutte contre la chaleur en ville ou d'îlot de fraîcheur. La Ville a confirmé qu'aucun arbre ne sera affecté par les aménagements et les travaux du skatepark. Les eaux de la plateforme seront récoltées et infiltrées en périphérie de celle-ci. Cela permettra de maintenir l'apport d'eau de pluie aux arbres et végétaux existants et de favoriser la biodiversité. Les jeunes ont eux-mêmes imaginé un espace végétalisé avec un potager.

Ne pas opposer les besoins

Cette demande de skatepark des jeunes du quartier est largement relayée par les associations du quartier et soutenue. Il s'agit d'un vrai besoin, d'un projet extrêmement positif pour tout un quartier. On parle souvent des difficultés des jeunes et du manque de lieux adéquats pour eux. Ne leur tournons pas le dos quand ils se mobilisent pour atteindre un objectif. La Ville a rappelé qu'elle était déterminée à mettre en œuvre la stratégie climat et toutes les actions qui s'y rattachent sans les opposer aux enjeux et besoins de développer des sports urbains et la cohésion sociale.

Toutes les étapes ont été franchies à la Ville de Genève : le recours en justice a été rejeté

Renvoyer cette pétition à la Ville de Genève serait un non-sens et une perte de temps. La Ville a déjà amplement traité du sujet, et cela durant presque deux années entre 2022 et 2024⁴. Toutes les étapes législatives ont été franchies et les crédits d'étude votés. Une pétition des mêmes personnes a déjà été écartée. Les deux associations ayant déposé cette pétition au Grand Conseil ont saisi la justice en août 2024, en recourant au Tribunal administratif de première instance contre l'autorisation de construire délivrée à la Ville de Genève pour installer un module pour jeux temporaires de skatepark et parkour park.

Instrumentalisation de la nature

A la Ville, tous les groupes politiques ont voté la proposition de réalisation du Conseil administratif avec un amendement autorisant une dépense d'environ 70 000 francs dans le but de créer en plus du skatepark un parc à

⁴ www.geneve.ch/autorites-administration/conseil-municipal/documents?recherche=PR+1529&order=score

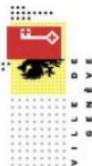
chiens sur un terrain se trouvant dans le périmètre de 500 m autour du parc à chiens actuel. Ce crédit a été voté en mars 2023. Tous les préavis ont été positifs. L'autorisation de construire a été publiée en avril 2024 dans la perspective de l'établissement des jeux et du parcours. Un nouveau recours a été déposé par les associations, recours encore perdu.

Conclusions

Mesdames et Messieurs les députés, les jeunes qui ont déposé cette pétition pour réaliser un skatepark à la rue Montbrillant seront bientôt à la retraite si on continue à ce rythme, et c'est peut-être bien le but des opposants qui utilisent toutes les voies possibles pour retarder la réalisation de ce beau projet sportif et citoyen.

Ce projet est de compétence communale. Il a passé toutes les étapes démocratiques et a été voté au Conseil municipal. Une pétition a été écartée à la Ville de Genève. Un recours a été déposé en justice par les opposants : rejeté. Cette pétition est une nouvelle tentative pour retarder la réalisation d'un projet cher à la jeunesse et important pour un grand nombre d'habitants, comme l'a aussi rappelé l'association Pré en bulle.

Voilà en effet plus de 5 ans que des jeunes sont mobilisés pour demander un skatepark dans leur quartier. Les décisions communales ont été prises. La justice a tranché. Il est contestable de renvoyer encore cette pétition au Conseil administratif de la Ville de Genève. Nous vous recommandons donc vivement de la déposer sur le bureau du Grand Conseil : ça roule ?



PR-1529

Etudes pour la création d'un skate & parkour-Park, sis rue de Montbrillant 38
Création d'un espace de skate temporaire, sis rue de Montbrillant 38



COMMISSION DES SPORTS
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE – SERVICE DE LA JEUNESSE
15 septembre 2022